



CONGRÈS NATIONAL MONTPELLIER 2022



Congrès académique du SNES-FSU Montpellier

(31 mars 2022)

Motion de soutien

Depuis quelques jours, les médias se sont fait écho de la situation de harcèlement homophobe dont a été victime un de nos collègues du lycée Jean Lurçat de Perpignan.

Depuis 2014, notre collègue a subi des actes d'homophobie répétés sur son lieu de travail. Malgré deux décisions de justice en sa faveur et un rapport accablant du défenseur des droits, l'institution « Education nationale » l'a clairement abandonné.

Le SNES au sein de la FSU a été présent aux côtés du collègue et l'a accompagné dans ses diverses démarches en interpellant la DSDEN, le rectorat et le ministère. Nous avons pu constater le mépris, la méconnaissance du dossier, l'absence de réponses satisfaisantes de la part du rectorat de l'académie de Montpellier. Contrairement à la réponse apportée dans les médias par les services académiques, notre collègue victime n'a pas été accompagné comme il aurait dû l'être. Son affectation sur un poste de STS n'a rien à voir avec cette « affaire » et a été faite dans le cadre réglementaire, s'appuyant sur ses compétences professionnelles.

Il a été contraint de reprendre son poste au lycée Jean Lurçat, non par choix, mais parce que le rectorat a refusé toutes les propositions de nouvelle affectation. Notre collègue est donc contraint de travailler tous les jours dans le même établissement que la personne condamnée par la justice.

Le congrès académique du SNES FSU de Montpellier soutient sans réserve le collègue. Il demande qu'il soit réhabilité dans son honneur et que le rectorat réponde enfin à ses demandes.

Vote :

Pour : 47

Contre : 0

ABS : 0

NPPV : 0